

LIGUE SUISSE DU PATRIMOINE NATIONAL

Séance constitutive du Conseil de Fondation Pro St-Ursanne à
l'Hôtel de Ville de St-Ursanne, le 30.5.1979 à 14.15 h.

Il appartient à Me H. Freléchoux, notaire à Porrentruy de saluer les membres présents, soit Mme Rose-Claire Schüle de Crans s/Sierre, M. Jean.Christe de Courrendlin, représentant de la Ligue suisse du patrimoine national, M. Willy A. Plattner de St-Gall, représentant de la Ligue pour la protection de la nature, M. Martin Gigon, représentant de la République et Canton du Jura à St-Ursanne, M. Charles Moritz, maire et M. Joseph Bernard, adjoint, représentant de la commune de St-Ursanne, M. Léon Pélégry à St-Ursanne, représentant de la société d'embellissement de St-Ursanne.

M. Freléchoux demande avant la lecture de l'acte de fondation de la " Fondation Pro St-Ursanne " de constituer le Conseil de fondation. Après discussion et sur proposition de M. Léon Pélégry, la place de président est attribuée à une personne de l'extérieur. Cette idée est retenue à l'unanimité et M. Jean Christe de Courrendlin est nommé président. La vice-présidence échoit à M. Léon Pélégry. Le choix du secrétaire se porte sur la personne de M. Joseph Bernard et la place de trésorier revient à M. Charles Moritz, maire. Les vérificateurs des comptes de la commune de St-Ursanne sont désignés en tant que vérificateurs des comptes de la fondation.

La lecture de l'acte n'offre pas de modification, sauf l'art. 2² où M. le Maire Charles Moritz demande de préciser la notion de "population habitant en permanence ".

Dès lors, il est décidé:

- 1) le propriétaire qui habite en permanence sa maison aura droit aux subsides.
 - 2) Le propriétaire qui loue à l'année ses appartements à des personnes domiciliées en permanence à St-Ursanne aura droit également aux subsides.
 - 3) Les résidences secondaires n'auront pas droit aux subsides.
- Chacun consent et abonde dans ce sens.

Mme Rose-Claire Schüle indique que c'est bien dans ce sens que l'art. 2² fut rédigé. La lecture de l'acte est terminée à 14.25 h. et met fin à cette première séance.

Séance de la commission de l'Ecu d'or et le Conseil de la "Fondation Pro St-Ursanne "

En présence de M. le Ministre Roger Jardin, il appartient à M. G. Bauer, président de la commission de l'Ecu d'or, d'ouvrir cette séance à 14.30 h. Il salue le conseil de fondation nouvellement constitué, puis donne la parole à Me Freléchoux pour la lecture de l'acte de fondation. Il rappelle les fonctions des membres nommés au sein du Conseil de la " Fondation Pro St-Ursanne ".

M. Jean Christe dit qu'il n'avait pas pensé qu'il serait investi de la présidence " Pro St-Ursanne " en arrivant à St-Ursanne, ville qu'il connaît bien. Il se dévouera encore une fois de plus pour la sauvegarde du patrimoine national.

M. Charles Moritz, maire remercie le comité général, les membres présent notamment Mme Schüle, de la protection de la nature, M. Marco Badilatti, secrétaire général et M. G. Bauer, président de l'Ecu d'Or et les représentants de la Ligue suisse pour la protection de la nature. Il salue et remercie aussi M. le Ministre Jardin Roger de la République et Canton du Jura. Les remerciements vont également à M. Jean Christe qui a bien voulu accepter la présidence de la " Fondation Pro St-Ursanne. Tout étant dit, le nouveau président, Jean Christe lève cette séance à 15.05 h.

St-Ursanne, le 15.7.1979 Le Président: Le Secrétaire:

J. Christe



J. Bernard

